

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2017

### DELIBERATION N°17/146

#### **Avenant N°3 à la Convention Opérationnelle entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et l'EPORA Arnas Zone Industrielle Nord**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention opérationnelle approuvée par délibération N°11-027 du Conseil d'Administration du 16 mai 2011 signée le 2 août 2011, l'Avenant N°1 à la Convention opérationnelle approuvée par délibération N°11-077 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2011 signé le 12 décembre 2011, l'Avenant N°2 à la Convention opérationnelle approuvée par délibération N°13-073 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2013 signé le 7 janvier 2014 entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et l'EPORA,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant N°3 à la Convention Opérationnelle entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et l'EPORA relatif à Arnas Zone Industrielle Nord ;
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général

  
Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation,  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

  
Hervé REYNAUD

**13 OCT. 2017**

Guy LÉVI

